

Description du drainage d'une terre à lait, Ant. Casavant, écrivain.—Prairies et Pâturages, A. R. Jenner-Fust, Rédacteur du *Journal d'Agriculture*.—Rapport sur les succès des Silos faits en 1886 dans la Province de Québec, Rév. M. Chartier.—Effets de l'alimentation sur l'amélioration des troupeaux, J. B. D. Schmouth.—Plan de culture pour la production du lait dans la province de Québec, J. C. Chapais.—Soin de la Vache Laitière, Dr. J. C. Coulombe.—Procédé de fabrication du fromage à l'heure [traduction], D. M. McPherson.—Rapport d'Inspection 1886, J. M. Archambault et Jos. Painchaud.—Fabrication Centrifuge du beurre, Aimé Lord.—Comptabilité des Fabriques, J. de L. Taché.

Il y a là de quoi occuper deux bonnes journées, et elles seront employées de manière à satisfaire les plus difficiles.

De plus, le 20 Janvier au soir la Convention des Cercles Agricoles, qui siègera aussi le 21, commencera ses séances par une conférence de S. G. Mgr l'Evêque des Trois-Rivières, sur l'Agriculture au point de vue national.

Le 21 au matin, ceux qui assisteront à la convention sont invités à faire la visite de la ferme de M. E. A. Barnard, le directeur du *Journal d'Agriculture*, qui se met gracieusement à leur disposition pour les guider dans cette visite.

Ainsi, l'on peut voir que le voyage de Trois-Rivières sera utile autant qu'agréable à tous.

Comme d'ordinaire, il y a réduction du prix de passage en faveur de tous les membres de la Société. Les conditions des réductions sont expliquées au long dans la note qui suit cette circulaire. Tous ceux qui ont payé leur souscription pour 1886 recevront leur certificat en même temps que cette circulaire. Ceux qui n'ont pas été membres pour 1886, mais qui désirent se faire inscrire pour 1887, recevront ces certificats sur transmission de leur souscription au Secrétaire soussigné [\$1.00].

Les membres des Cercles Agricoles pourront aussi obtenir des réductions semblables en s'adressant à M. E. A. Barnard, aux Trois-Rivières ou au soussigné à St-Hyacinthe par l'entremise de leur Curé ou de leur président.

Ecrivez d'avance afin de tout recevoir à temps.

Rapport supplémentaire pour 1886.—Les membres pour 1886 recevront aussi avec la présente le rapport de la convention tenue à Québec, le 14 avril dernier. L'impression de ce rapport a été retardée pour permettre des arrangements qui nous ont sauvé une grande partie des frais d'impression.

Inutile de répéter que le public intéressé est invité à assister à nos séances dont l'entrée est gratuite. Nous voulons, avant tout, que l'œuvre de la Société profite au plus grand nombre possible.

La direction présente à tous les souhaits de prospérité et de bonheur à l'occasion de la nouvelle année.

Au revoir aux Trois-Rivières, les 19, 20 et 21 Janvier 1887.

#### Formalités à observer pour obtenir les réductions de passage.

Québec Central.—Présentez le certificat à l'Agent de la station qui vous donnera un billet de retour pour Lévis ou Sherbrooke, pour le prix d'un billet simple de première classe.

Intercolonial.—Achetez un billet simple de première classe pour Lévis; et aux Trois-Rivières, sur demande au secrétaire de la société vous recevrez un certificat qui vous donnera droit, à la station de la Pointe-Lévis, à un billet gratuit pour retourner à la station où vous aurez pris votre billet en venant.

Grand-Trois.—1o Prenez un billet simple de première classe pour Montréal, Lévis ou Doucet's Landing et faites-vous donner sur le certificat ci-inclus, un reçu de cet achat par l'Agent qui vous vend ce billet.—2o Rendu aux Trois-Rivières, présentez ce certificat au Secrétaire pour qu'il le contresigne, et vous aurez droit, en retournant, sur présentation de ce certificat à la station pour laquelle vous aurez pris votre billet, à un billet pour le tiers du prix simple de première classe.

Pacifique Canadien.—(Chemin de fer du nord et division de Montréal et Ottawa). 1o. Prenez un billet simple de première classe pour Trois-Rivières et faites-vous donner sur le certificat ci-inclus, un reçu de cet achat par l'Agent qui vous vend ce billet. 2o. Rendu aux Trois-Rivières présentez ce billet au Secrétaire pour qu'il le contresigne, et à la station vous aurez droit, sur présentation de ce certificat, à un billet pour retour, pour le tiers du prix simple de première classe.

#### Remarque importante.

Sur toutes ces lignes, vous devez vous présenter au guichet des billets, au moins 10 minutes avant l'heure régulière du départ du train; sinon vous vous exposez, dans le cas où il y aurait foule, à voir refuser le reçu de l'achat du billet.

Si, dans ce cas, vous manquez d'acheter votre billet à votre station, le conducteur du train vous permettra peut-être de prendre billet et certificat à la station suivante.

Remplissez avec soin les formalités requises pour chacune des lignes sur lesquelles vous aurez à passer.

Par ordre J. de L. TACHE,  
Secrétaire-Trésorier.

#### Choses et autres.

Election des directeurs de la Société d'Agriculture du Comté de Rimouski.—A une assemblée générale des membres de la Société d'Agriculture du comté de Rimouski, tenu en la Ville de St-Germain de Rimouski, le 15 décembre 1886, les Messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année 1887 :

Révérénd Messire Edmond Langevin, V. G., pour St-Germain de Rimouski; MM. Désiré Bégin, pour N.-D. Sacré-Cœur; Elzéar Durette, pour Ste-Cécile du Bic; Elzéar Gagnon, pour St-Fabien; Alexis Levêque, pour Ste-Blandine; Joseph Hoppel, pour St-Anaclet; Auguste Lavoie, pour Ste-Luce; François Bérabé, pour St-Donat; André Ancil, pour St-Joseph de Lepage; David Rioux, pour Ste-Flavie.

A une assemblée des Directeurs de la Société d'Agriculture du comté de Rimouski, tenue le 29 décembre 1886, le Révérend Messire Edmond Langevin, V. G., fut élu Président de cette Société; Désiré Bégin, Ecr., Vice-Président, et Samuel Côté, Ecr., fut prié d'accepter la charge de Secrétaire-Trésorier.

Terres à coloniser.—On parle souvent de l'immense étendue de notre pays; on répète sur différents tons que le Canada est une vaste contrée, un des plus grands pays du monde; et on dit cela sans se tromper.

Mais parmi nous, combien y en a-t-il qui se soient jamais sérieusement posés ces questions: quelle est la vraie étendue du Canada? Pour ne parler que de la province de Québec, un coin de notre Dominion, quelle est elle? quelle partie de sa surface est habitée? Que reste-t-il à coloniser?

Cette province est-elle habitable sur toute son étendue? Quelle portion de sa superficie est habitable et propre à l'Agriculture?

Quelles sont les parties, qui seraient inhabitables à cause de l'inclémence du climat, si toutefois elles existent?

Y a-t-il un seul comté, un seul canton, une seule concession dont l'entrée est interdite au colon par la mauvaise qualité du sol?

Pour nous former un idée de la disproportion qui existe dans la province de Québec, entre les terres améliorées, et les terres incultes, supposons une paroisse renfermant dans ses limites deux cents propriétés, toutes de la même grandeur, toutes sous culture, habitées par plus de deux cents familles qui y vivent à l'aise; et que, à un moment donné, pour une cause ou une autre, cette paroisse devient déserte et ses terres abandonnées: que des deux cents fermes jadis si prospères et si bien cultivées, il n'y en a plus que dix qui soient habitées et entretenues en assez bon état de culture.

Si l'on en croit les chiffres officiels, comme le recensement de 1881, dix acres sur deux cents, tel est le rapport qui existe entre les terres de la province qui sont cultivées et celles qui ne le sont pas; ou, la superficie de la province entière étant supposée divisée en lots de cent acres, dix lots sont améliorés et occupés, tandis que le reste est négligé et inculte.

Si la surface complète de la province de Québec était partagée également en cantons ou paroisses, chaque paroisse comprenant 200 lots de 100 acres, et si toutes les terres aujourd'hui occupées étaient également disséminées dans chaque canton, cela donnerait six mille cantons et seulement que 20 lots occupés par canton. Mais, comme toutes les terres dites occupées ne sont pas améliorées ou en état de culture, si ce n'est seulement que les terrains défrichés et cultivés que nous supposons ainsi également partagés entre nos six mille cantons, il ne nous reste plus que dix lots cultivés pour chacun de ces cantons de 200 lots. Ce qui revient à dire que les dix-neuf vingtièmes de la province de Québec sont encore incultes.

En effet, d'après les documents officiels les plus exacts—le recensement de 1881—183,688 milles carrés forment la superficie de notre province, immense territoire de 120,764,651 acres. Sur l'autorité des mêmes documents on constate que le grand total des terrains occupés ou regardés comme tels, n'est que de 12,525,177, ou moins que le dixième, tandis que l'étendue